

Élus du groupe présents : L. DERVERGNE ; S. RHALLAB ; G. VOUHÉ ; F. HARRIS

Principaux dossiers examinés lors de la séance publique pendant la semaine de session

Propos liminaires

SDIS : un président pyromane !

Grégory Vouhé est intervenu sur le dossier du SDIS. Retrouvez également son intervention sur la page Facebook du groupe et sur le <https://www.vienne-en-transition.fr/>



DM2 21 septembre 2026

Séance publique d'ouverture

Propos liminaires

**Incontestablement, le climat commence à devenir
caniculaire dans la Vienne.**

**Bien sûr, vous avez écouté les scientifiques qui
alertent depuis des années, et les élus comme moi,
pour faire le maximum afin de freiner ce
réchauffement inéluctable.**

**Vous avez donc de longue date arrêté de financer le
transport aérien climaticide et vous avez préféré
mettre les moyens pour préserver et restaurer les
zones humides, ces zones humides qui régulent
justement les températures et qui assurent le
stockage naturel de l'eau pendant les périodes de
sécheresse comme celles que nous subissons.**

Hélas, tout cela n'est que politique-fiction.

**La triste réalité, c'est que vous êtes des élus
irresponsables et pyromanes.**

Grégory Vouhé, conseiller départemental de la Vienne

Financement du SDIS : un débat sur les moyens à accorder aux sapeurs-pompiers

La question du financement du Service départemental d'incendie et de secours de la Vienne (SDIS 86) a suscité des échanges nourris au sein de l'assemblée départementale.

Les élus du groupe Vienne en transition se sont indignés de la position prise sur le temps de travail : passage proposé 35h à 39h.

Position du groupe La Vienne en transition



Les élus du groupe La Vienne en transition ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'inadéquation des moyens prévus face à l'augmentation des besoins opérationnels du SDIS 86.

Florence Harris a notamment rappelé que plusieurs éléments présentés lors des travaux budgétaires faisaient état, selon elle, d'un sous-financement structurel du service. S'appuyant sur des comparaisons avec des départements aux caractéristiques similaires, elle estime que la contribution du Département de la Vienne demeure inférieure à la moyenne observée ailleurs. Selon elle, cet écart représente plusieurs millions d'euros de ressources qui pourraient permettre de renforcer les capacités opérationnelles du SDIS et d'accompagner davantage les investissements nécessaires.

De son côté, Ludovic Devergne en s'appuyant sur les données et les éléments présentés lors des précédentes séances, considère que les difficultés de financement du SDIS sont réelles et qu'elles nécessitent un effort supplémentaire de la collectivité. Il a également souligné la nécessité de garantir aux sapeurs-pompiers des conditions d'intervention adaptées face à l'augmentation continue des missions qui leur sont confiées.



Les élus du groupe soulignent par ailleurs que les besoins du SDIS augmentent dans un contexte marqué par la multiplication des interventions, les épisodes climatiques extrêmes, les périodes de sécheresse et les risques accrus d'incendie. Ils estiment que la convention financière proposée pour la période 2026-2028 ne permet pas d'anticiper pleinement l'évolution des charges du service et pourrait conduire à des tensions budgétaires à moyen et long terme. C'est pourquoi ils plaident pour un renforcement des moyens humains, matériels et financiers accordés au SDIS 86.

À retenir

Les élus du groupe plaident pour un renforcement du soutien au SDIS.

Politique de l'eau

Grégory Vouhé est intervenu sur le sujet : « **Le retrait c'est pour aujourd'hui ou demain ?** »

Retrouvez également son intervention sur la page Facebook du groupe et sur le <https://www.vienne-en-transition.fr/>



DM2 25 septembre 2026

1. Politique de l'EAU

Le retrait, c'est pour aujourd'hui ou pour demain ?

Comme Joëlle Breteau l'a rappelé lundi, j'ai été interviewé à la radio. Il faut dire que l'on me parle énormément de l'affaire en cours, à la suite de la demande de retrait que j'ai faite, ici même, en juillet.

Alors je le redis, il est impensable que l' élu concerné continue à piloter le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau comme si de rien n'était.

Un projet capital, qui doit notamment faire enfin appliquer la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, une loi qui, 20 ans plus tard, n'est toujours pas correctement appliquée dans la Vienne.

Une loi qui a clairement priorisé et hiérarchisé les usages :

d'abord, l'eau potable, pour les habitants et les habitantes.

Ensuite, l'eau pour les milieux et les zones humides.

Et enfin les activités économiques, et pas l'inverse.

Donc concrètement, on arrête de pomper, pomper, pomper, été comme hiver, en se demandant ensuite ce qui reste dans les milieux ou s'il va y avoir encore de l'eau au robinet.

C'est inacceptable. Cet été, on l'a vu, la Gartempe est en train de mourir, et ce n'est qu'un exemple.

Donc, ce projet de territoire doit pouvoir être conduit à son terme en confiance, sans aucun soupçon.

Mais, à la destruction suspectée de zones humides, vous avez ajouté la destruction assurée de la confiance des citoyens et des citoyennes envers leurs élus. Qu'est-ce qu'on nous dit ?

On nous dit « vous vous faites élire soi-disant pour œuvrer pour l'intérêt général, pour le bien commun, et une fois élus, les médias nous montrent, à longueur d'année, des élus qui travaillent avant tout à leurs intérêts particuliers, à leurs intérêts privés. »

On entend que les élus n'auraient plus aucune éthique !

D'où, et vous le savez comme moi, d'où une explosion de l'abstention et la flambée des extrêmes. C'est inacceptable. Alors qu'est-ce qu'on fait ?

La seule solution, c'est le retrait, un retrait inévitable, un retrait inéluctable, en attendant les résultats de l'enquête. Alors oui, je le répète, il y a la présomption d'innocence.

Mais imaginons un instant que cette enquête débouche sur une condamnation et qu'Alain Pichon, président du Département, ait maintenu son VP envers et contre tout, comme si de rien n'était, jusqu'à la dernière minute, en me répondant « circulez il n'y a rien à voir ».

Non mais franchement, de quoi ça aurait l'air ? Et quels ravages ça ferait dans l'opinion.

C'est, ni plus, ni moins, irresponsable ! Et nous en payons tous le prix fort.

Donc le retrait, Alain Pichon, c'est pour aujourd'hui ou pour demain ?

Grégory Vouhé, conseiller départemental de la Vienne

Une préoccupation mise en avant par l'opposition

À travers son intervention liminaire, le groupe La Vienne en transition a fait de l'adaptation au changement climatique un sujet central de cette session.

Les élus ont alerté sur la répétition des épisodes caniculaires et de sécheresse observés dans la Vienne. Ils ont plaidé pour un engagement plus important du Département en faveur de la préservation des ressources en eau, de la protection des zones humides et des politiques de transition écologique.

Selon le groupe, ces enjeux doivent désormais être intégrés de manière transversale dans l'ensemble des politiques départementales.

Agriculture

Une aide exceptionnelle de 200 000 € proposée

Face aux difficultés rencontrées par de nombreuses exploitations agricoles, le Département prévoit la mise en place d'une enveloppe exceptionnelle de **200 000 €**.

Cette mesure vise à accompagner un secteur fragilisé par la hausse des coûts de production, les conséquences des aléas climatiques et les tensions économiques qui touchent plusieurs filières.

Intervention du groupe La Vienne en transition

Florence Harris est intervenue sur la délibérations :

"Nous partageons le constat de ce rapport : les épisodes de canicule et la sécheresse ont durement touché l'agriculture de la Vienne. Les pertes de rendement, le manque de fourrage, le stress hydrique et les difficultés de trésorerie sont bien réels.

Une aide d'urgence est donc nécessaire. Mais les 200 000 euros proposés paraissent bien modestes au regard de l'ampleur des difficultés que vous décrivez vous-mêmes. Et surtout, vous ne nous donnez pas les éléments permettant d'apprécier cette enveloppe.

Combien d'exploitations seront aidées ? Pour quel montant ? Selon quels critères ? Le rapport précise lui-même que les critères d'éligibilité, les conditions d'attribution et les modalités de versement ne nous seront présentés que lors d'une prochaine assemblée.

Autrement dit, nous votons aujourd'hui 200 000 euros et nous saurons ensuite précisément comment ils seront utilisés.

Nous voulons également savoir comment cette aide s'articulera avec celles de l'État et de la Région. En commission, nous avons compris que le préfet pourrait intervenir dans le dispositif. Quel sera exactement son rôle ? Quel sera celui de la Chambre d'agriculture ? Et quelle marge de décision conservera le Département ?

Monsieur le Président, vous avez également indiqué en commission que les exploitations qui étaient, je reprends votre expression, « au bord du gouffre », ne seraient pas aidées.

Mais où place-t-on la limite ? Comment distinguerez-vous une exploitation structurellement en difficulté d'une exploitation dont la situation est devenue critique précisément à cause de la succession des mauvaises campagnes et des événements climatiques ?

Enfin, il faut regarder au-delà de l'urgence. Les sécheresses et les épisodes de canicule vont se répéter avec le changement climatique. L'agriculture n'est pas une compétence générale du Département, mais la question de l'articulation avec les politiques de l'État et de la Région pour accompagner l'adaptation des exploitations est incontournable.

Il faut aider celles et ceux qui souhaitent diversifier leurs productions, préserver les sols, réduire leur dépendance aux intrants, développer l'agroforesterie ou renforcer leur autonomie fourragère.

Et nous sommes clairement opposé-es au développement des méga bassines. Cela ne signifie pas être opposé-es à l'irrigation. Le maraîchage, par exemple, a besoin d'eau et contribue directement à notre alimentation. La question est de savoir ce que nous produisons, pour quels usages, avec quelle quantité d'eau et comment nous partageons cette ressource devenue plus rare.

Financer l'adaptation et l'évolution des systèmes de production, c'est aussi permettre aux agriculteurs et agricultrices de mieux vivre de leur métier et d'être moins vulnérables aux crises.

L'aide d'urgence est indispensable. Mais aider les agriculteurs à adapter leur système, c'est investir. Compenser les mêmes pertes après chaque sécheresse sans rien changer, c'est maintenir la dépense.

Il faut donc sauver les fermes aujourd'hui et financer leur adaptation pour demain.

Puisque le Département porte le PTGE, quelle est votre position sur le scénario d'intérêt général présenté par la Confédération paysanne et les associations environnementales, qui propose que les projets issus du PTGE bénéficient à l'ensemble des agriculteurs et agricultrices, mais aussi à l'environnement et à la santé, plutôt qu'à une partie seulement des exploitations à travers les projets de bassines ?"

Réserves exprimées par La Vienne en transition



Les élus du groupe ont indiqué partager les préoccupations du monde agricole mais ont interrogé l'efficacité réelle du dispositif proposé.

Ils ont notamment souligné que, rapportée au nombre d'exploitations concernées, l'aide représenterait un montant limité et qu'aucune précision n'avait encore été apportée concernant les critères d'attribution, les bénéficiaires potentiels ou les modalités de répartition de l'enveloppe.

Le groupe a appelé à construire des réponses plus structurelles permettant d'accompagner durablement les agriculteurs confrontés aux défis économiques et climatiques. Et ne voulaient pas donner un blanc-seing, ils se sont abstenus.

Éducation

Interventions du groupe La Vienne en transition

Grégory Vouhé est intervenu pour rappeler l'importance du bio dans les assiettes. Grégory Vouhé a dénoncé le non-respect de la loi EGalim dans les cantines des collèges de la Vienne. En s'appuyant sur l'exemple d'un menu du collège Henri-IV, il a souligné la faible présence de produits bio et locaux, loin des objectifs fixés par la loi.

Il a critiqué le recours à des viandes importées plutôt qu'à des productions locales et a regretté que la restauration scolaire ne contribue pas davantage au soutien des agriculteurs du département.

Il a estimé qu'une véritable politique d'achats locaux doit être menée tout au long de l'année pour améliorer la

qualité de l'alimentation proposée aux collégiens et soutenir durablement l'agriculture de la Vienne. Retrouvez également son intervention sur la page Facebook du groupe et sur le <https://www.vienne-en-transition.fr/>



DM2 25 septembre 2026

20. Cantines : loi non respectée

Au collège Henri IV, sur 25 mets du menu de la semaine dernière, un seul, un yaourt, est bio, et un seul autre est local, le melon, c'est-à-dire 2 produits sur les 25 mets de la semaine.

Pour mémoire, la loi EGalim, qui ne date pas d'hier, mais de 2018, prévoit que 50 % des produits servis soient durables et de qualité, dont 20 % issus de l'agriculture biologique. On en est très, très loin.

La loi n'est donc pas respectée concernant l'alimentation d'adolescents en pleine croissance, à qui on sert de la volaille 3 fois dans la semaine, de la dinde et du poulet qui ne sont même pas d'origine française, mais qui sont importés, de Pologne ou de Roumanie ?

Si la restauration dans nos collèges n'achète pas local, il n'y a pas de véritable soutien aux agriculteurs de la Vienne : ce n'est pas la mesurette votée tout à l'heure qui changera les choses, mais bien la politique d'achat tout au long de l'année.

Menu du restaurant scolaire
Semaine du 14 au 19 Septembre

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Entrées	Salade de Pomme De terre	Melon	Carottes râpées	Concombre à la crème	Coleslaw
Plat Principal	Croc Fromage	Poulet Basquaise	Escalope de Dinde	Saumon	Wings de poulet
Produit Laitier	Yaourt	Fromage	Fromage	Fromage	Yaourt
Dessert	Glace	Fruits de saison	Bananes	Tarte Amandine	Fruits de saison

Informations quant à l'origine et aux labels des denrées alimentaires

Bœuf Français	Poulet Français	Volaille Française	Viande de porc Française	Pêche durable
Label rouge	Appellation d'origine Contrôlée	Produit agricole Européen	Plat végétarien	Produit local
Bioflavon. Cœur	Appellation d'origine protégée	Origine Européenne	Végétarien	Aide UE à l'écobâtiment des écoles

Menu susceptible de changement

Grégory Vouhé, conseiller départemental de la Vienne

Ludovic Devergne a souhaité qu'une véritable évaluation du confort thermique soit menée pour les deux collèges récemment rénovés (Henri IV et Josephine Baker. Il a défendu à nouveau la mise en place d'une tarification au quotient familial pour la restauration scolaire dans les collèges.

Les élus se sont abstenus lors du vote.

Analyse du groupe La Vienne en transition

Les élus ont reconnu les difficultés budgétaires auxquelles les Départements sont confrontés, tout en appelant à renforcer les priorités liées à la solidarité, à l'éducation, à la transition écologique et aux services publics de proximité. Ils ont également défendu la nécessité de mieux anticiper les conséquences financières des crises climatiques et sociales afin d'éviter que celles-ci ne pèsent davantage sur les habitants du territoire.

Individualisation de crédits

Aides aux études et aides à l'installation

Interventions du groupe La Vienne en transition

Florence Harris s'est exprimée sur ce dossier :

« Les délibérations contenues dans le livret des élu-es étaient disponibles dès le 11 septembre. Pourquoi n'en a-t-il pas été de même pour le bilan de la politique de santé ? Il nous a été présenté lundi, sur table, et le diaporama ne nous a été envoyé que mercredi soir. Nous aurions dû pouvoir l'examiner en même temps que les délibérations. Ces conditions entravent l'exercice de notre mandat.

Votre diaporama affiche plus de 5 millions d'euros de dépenses, en additionnant des montants qui ne couvrent même pas les mêmes périodes. Il met en avant 242 installations accompagnées depuis 2016. Mais combien de ces professionnel·les se seraient installé·es de toute façon ? Votre propre enquête montre que, pour près de la moitié des répondant·es, le projet d'installation était déjà décidé avant l'aide.

Les aides aux études et à l'installation ne partent pas non plus de zéro : l'État et l'Assurance maladie proposent déjà leurs propres dispositifs. Votre bilan ne montre pas comment les aides départementales s'y ajoutent, si elles ont été cumulées par les mêmes personnes, ni ce qu'elles ont permis d'obtenir de plus.

Votre bilan ne fait aucune référence au rapport que la Cour des comptes a remis au Sénat en novembre 2025 sur les aides à l'installation des médecins libéraux. C'est pourtant une lecture essentielle pour évaluer votre politique. La Cour constate que les aides locales ne sont pas recensées de manière complète et que l'efficacité globale des incitations financières pour réduire les inégalités territoriales est limitée.

Le défaut central de votre bilan est là : vous regardez votre politique du point de vue des professionnel·les que vous accompagnez, et pas de celui des patient·es. Vous comptez les installations, les aides versées, les rencontres avec les médecins. Mais où sont les données sur les personnes sans médecin traitant, les délais pour consulter, les déplacements imposés aux patient·es ou les dépassements d'honoraires ?

Entre 2016 et 2026, la Vienne a perdu 26 médecins généralistes et 6 ophtalmologues. À Loudun, l'accès potentiel à un généraliste est très inférieur à la moyenne départementale. Plus de 5 millions d'euros de dépenses affichées, 242 installations accompagnées, et toujours moins de généralistes qu'il y a dix ans : à ce niveau de dépense, on est en droit d'attendre autre chose qu'un décompte de bénéficiaires.

Quant aux centres de santé, votre bilan leur consacre quelques chiffres de dépenses dans d'autres départements. C'est une comparaison très superficielle : vous ne regardez ni les soins proposés, ni les personnes accueillies, ni leur rôle dans la prévention. Vous avez principalement soutenu l'installation libérale ; nous défendons des centres de santé avec des professionnel·les salarié·es, sans dépassements d'honoraires.

Il en existe déjà un exemple à Poitiers : le centre de santé des Trois-Cités, construit avec les habitant·es et engagé

dans la santé communautaire. Or l'avenir du financement de ces actions après 2026 n'est pas garanti. La médiation, la prévention et la participation des habitant-es sont essentielles pour atteindre les personnes éloignées des soins. Le Département compte-t-il aider ce centre à préserver ces actions et à sécuriser son avenir ?

Après toutes ces années et toutes ces dépenses, votre bilan ne démontre pas que vous avez amélioré l'accès aux soins dans la Vienne. Ce qui compte, c'est que les habitant-es puissent trouver un médecin et se soigner quand elles et ils en ont besoin."

Mandats spéciaux des Conseillers Départementaux

Interventions du groupe La Vienne en transition

Sur la demande de Florence Harris, le coût du déplacement au Canada a été donné soit un montant de 12 500€.

Décision Modificative n° 2 et DTMO de 2026

Interventions du groupe La Vienne en transition

Ludovic Devergne a souligné l'augmentation des crédits consacrés à la protection de l'enfance, une évolution dont on se réjouit pleinement. Ludovic a questionné sur la baisse du nombre MNA qui aboutit à une économie de 600 000€.

Ludovic Devergne a rappelé que le département perd des moyens sur la politique de l'autonomie, faute de pouvoir recruter le personnel nécessaire pour mettre en œuvre les actions prévues dans le rapport.

Cette absence de mise en œuvre entraîne une baisse de la contribution de la CNSA, privant ainsi le département d'une opportunité financière importante sur le champ de l'autonomie.

Ludovic Devergne alerte sur les difficultés du marché immobilier DMTO, constatant sur le terrain une activité ralentie et des avancées très lentes des dossiers.

Si l'on fait le rapport des dépenses au budget global il reste moins de 1% pour terminer l'année.

Le groupe d'élus s'abstiennent pour ce vote tout en validant les ajouts de crédits sur la protection de l'enfance.

En résumé

Cette séance a été marquée par plusieurs débats de fond :

- le financement du SDIS et les moyens accordés aux sapeurs-pompiers ;
- le soutien apporté au monde agricole ;
- la poursuite des investissements dans les collèges ;
- l'adaptation du territoire aux conséquences du changement climatique ;
- les contraintes pesant sur les finances départementales.

Les interventions du groupe **La Vienne en transition** ont principalement porté sur le renforcement des services publics, l'urgence climatique, le soutien aux pompiers et la nécessité d'investissements jugés plus ambitieux dans la transition écologique.